

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt sept juin, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT

Absent excusé : Loïc CHEVALIER donne procuration à Elodie LAVERT

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 20 juin 2025

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Prix du repas à la cantine et règlement pour l'année 2025-2026
- FSE du Collège : demande de subvention pour voyage scolaire
- Certification de la gestion durable des forêts d'une collectivité publique : Renouvellement engagement PEFC
- Bornage de parcelles à La Charmette : devis
- Travaux d'aménagement du Bourg : Avenant N°1
- Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux d'aménagement du Bourg et de la réhabilitation d'un appartement
- Souscription d'un prêt relais court terme afin de financer le FCTVA et les subventions restant à percevoir pour les travaux d'aménagement du Bourg et de la réhabilitation d'un appartement
- Questions diverses

Prix du repas à la cantine et règlement cantine scolaire 2025-2026

M. le Maire présente au Conseil le bilan de la cantine scolaire pour l'année 2024-2025.

A la date du 31 mai 2025, 3134 repas ont été facturés. En ne tenant compte que des fournitures nécessaires à la fabrication des repas, le résultat comptable est de 2 540 € pour cette période (les charges de salaires et de fonctionnement du bâtiment ne sont pas prises en compte dans ce résultat).

Il précise que pour la période scolaire en cours, le prix du repas est de 4 € pour le repas enfant et 7,70 € pour le repas adulte.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs des repas à la cantine et demande au Conseil de valider les tarifs suivants :

- 4 € le repas enfant
- 7,70 € le repas adulte

M. le Maire propose de valider le règlement de la cantine scolaire (voir document joint).

M. DUPUIS : On favorise le local avec des produits achetés à l'épicerie chez Jeannine, boucherie/charcuterie Charles BERARD, à la Pacaudière et les produits surgelés chez SYSCO.

M. ANDRO : Est-ce qu'il y a encore des personnes qui n'ont pas payé la cantine ?

M. DUPUIS : Moins, nous avons reçu une parent d'élève qui trouvait que la cantine était trop cher et n'était pas contente de la fabrication des repas. Nous lui avons répondu que ce n'était pas un sentiment général.

MME HOCINE : Ce sont des produits frais, variés.

MME LAVERT : Nous sommes une des communes les moins chères, les enfants mangent équilibrés et bon.

MME HOCINE : Oui, et la plupart des gens payent beaucoup plus cher pour de la cuisine industrielle.

MME VINCENT : La cantine n'est pas obligatoire donc si les parents trouvent ça trop cher, ils ne sont pas obligés de mettre leurs enfants à la cantine

Adoptée à l'unanimité

Demande de subvention du FSE du Collège pour voyage scolaire

M. le Maire expose au Conseil un courrier du Foyer Socio Educatif du collège de La Pacaudière, sollicitant la commune pour une subvention pour les élèves de la commune participant à un voyage scolaire en Auvergne. Il précise que 3 élèves de la commune participent à ce voyage.

M. le Maire propose la participation de 30 € par élève.

M. ANDRO : Il n'y a pas de demande particulière de la part du collège ?

M. DUPUIS : Non

MME. HOCINE : Est-ce que l'on sait où vont les élèves ?

M. DUPUIS (après relecture du courrier) : Les élèves participent à un voyage sur les traces gallo romaines pour les latinistes, en Auvergne pour les 4^{ème}, en Normandie/Paris pour les 3^{ème}. C'est un voyage linguistique et culturel.

M. ETAY : On pourrait peut-être augmenter à 40€ par élève ?

Le conseil propose de donner 40 € par élève.

Adoptée à l'unanimité

Certification de la gestion durable des forêts d'une collectivité publique : Renouvellement engagement PEFC

M. le Maire précise au Conseil que la certification PEFC garantit la gestion durable des forêts. La commune adhère à l'engagement PEFC depuis 2005. Cet engagement permet de participer à une démarche de filière et permettre aux entreprises d'être plus compétitives, de maintenir l'emploi local, de favoriser la commercialisation des bois, de répondre aux critères d'éligibilité des aides et subventions.

Le dernier engagement PEFC pour les forêts sectionales se termine le 26/10/2025. Les coûts des engagements se **détaillent** de la façon suivante :

- forêt inférieure à 15 ha : forfait de 40 € pour 5 ans
- forêt supérieure à 15 ha : 1 €/ha + 25 € de frais de gestion

soit :

- Charrondière et Belin : 47,16 €
- Chassenay : 40 €
- Pont Demain : 40 €
- Tachon : 40 €
- Le Verger : 45,42 €
- Le Vauzet : 40 €

M. ANDRO : Est-ce que le bois certifié est plus cher ?

M. MURAT : Non pas forcément, le but c'est que les collectivités utilisant du bois certifié et de proximité ont droit de bénéficier de subventions

M. DUPUIS : C'est aussi une garantie de l'origine du bois de proximité

M. le Maire propose au Conseil de :

- renouveler cet engagement PEFC pour l'ensemble des forêts sectionales pour 5 ans pour la somme totale de 252,58 €
- l'autoriser à signer tout document relatif à cet engagement

Adoptée à l'unanimité

Bornage de parcelles à La Charmette : devis

M. le Maire rappelle au Conseil son souhait de vendre les bâtiments situés à La Charmette, dernièrement acquis de M. COLLET. Il précise que pour apporter un intérêt à cette propriété, il serait nécessaire de proposer aussi les terrains en nature de prés constituant la propriété. Soit environ 3 ha 60 a. Pour ceci il est nécessaire de diviser 4 parcelles aujourd'hui en nature de pré et bois et profiter de la présence d'un géomètre pour déterminer les limites de propriété avec les riverains.

M. le Maire présente au Conseil le devis de M. COULETTE, géomètre, pour la somme de 1 500 € HT.

M. le Maire propose au Conseil de retenir la proposition de M. COULETTE.

M. le Maire ajoute qu'il a demandé une estimation de cette propriété à une agence immobilière qui lui a donné une valeur entre 25 et 30 000 €. Il propose au Conseil de réfléchir sur le montant à demander lors de la prochaine mise en vente.

M. ANDRO : La parcelle D2397 est proche de la maison, il y a un petit bout de forêt, pas grand-chose avec des friches, est-ce qu'il y a un réel intérêt d'aller couper la parcelle car les arbres apportent de l'ombre et si quelqu'un y met des bêtes ça aurait pu servir.

M. MURAT : Il y a assez d'ombre dans cette parcelle, il y a des grands arbres au bord du chemin.

M. ANDRO : Dans le devis il est indiqué qu'il aboutira que si les propriétaires sont d'accord, sinon après il faut aller en procès.

M. DUPUIS : Oui, c'est un bornage contradictoire. Dans ce cas il n'y a pas de tiers, ce ne sont que des parcelles qui appartiennent à la commune.

M. le Maire propose de valider le devis de M. COULETTE pour la somme de 1500 € HT

Adoptée à l'unanimité

Après un temps d'échange, le Conseil décide la mise en vente de la maison, des bâtiments et d'environ 3 ha 60 a de terrain, pour une valeur de 58 000 €.

Travaux d'aménagement du Bourg : Avenant N°1

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation du Bourg, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires comprenant la réfection d'un ancien réseau EP sur 30 ml.

Le montant de la plus value faisant l'objet de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise EUROVIA, s'élève à 4 100 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement et de sécurisation du Bourg pour la somme de 4 100 € HT
- autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Adoptée à l'unanimité

M. le Maire tient à préciser que les travaux avancent bien, les ouvriers sont dans les temps, ils ne sont pas gênants pour la circulation, leurs horaires ne perturbent pas.

Il y a eu quelques aléas, en particulier devant chez Mme PERARD Amandine au niveau du seuil de son portail mais les ouvriers ont fait le nécessaire.

Mme. VINCENT : Devant chez Jeannine ça va passer de justesse.

M. DUPUIS : Tout est prévu et calculé.

Mme VINCENT : Est-ce qu'un grumier passera ?

M. DUPUIS : Aujourd'hui avec les travaux non, mais une fois terminé oui ça passera. On ne pourra plus du tout croiser mais il y a des écluses prévues pour ça, et les places de stationnement sont des arrêts minutes.

Mme VINCENT : Est-ce que les bordures des trottoirs vont être un peu inclinées pour pouvoir monter dessus ?

M. DUPUIS : Non, les bordures hautes sont faites pour que les véhicules ne puissent pas monter dessus justement.

Mme VINCENT : Est-ce que lorsqu'un des 3 feux récompenses passera au vert dès qu'un véhicule sera à 30, les autres resteront-ils au rouge ?

M. DUPUIS : les 3 feux n'ont rien à voir, ils ne communiqueront pas entre eux ? Ils seront tout le temps au rouge et passeront au vert si le véhicule est bien à 30.

M. ANDRO : Les feux ne sont pas fait pour régulariser la circulation.

M. le Maire demande au conseil municipal de choisir le type de panneau d'information à implanter à l'entrée du bourg. Il a été décidé d'un panneau compatible avec l'application Panneau Pocket et positionner à la verticale (portrait).

M. ANDRO présente au conseil le projet du panneau et l'informe des modalités d'abonnement à souscrire. Nous ne sommes pas obligés de prendre l'abonnement data mais la maintenance s'élève à 180€ par an. C'est intéressant car s'il y a le moindre souci, nous serons dépannés rapidement. Le panneau est inclus dans le marché, nous n'aurons plus qu'à souscrire à un abonnement.

Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux d'aménagement du Bourg et de la réhabilitation d'un appartement

M. le Maire rappelle au Conseil que pour les besoins de financements de l'opération d'aménagement et de sécurisation du Bourg et de réhabilitation de l'appartement, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 €.

Quatre organismes financiers ont été consultés : Crédit Agricole, La Banque Postale, Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne

Souscription d'un prêt relais court terme afin de financer le FCTVA et les subventions restant à percevoir pour les travaux d'aménagement du Bourg et la réhabilitation d'un appartement

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il est nécessaire de contracter un prêt relais d'un montant de 250 000 €, afin de répondre aux besoins ponctuels de trésorerie de la commune en attente du versement FCTVA et des subventions dans pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du Bourg et de réhabilitation de l'appartement.

Quatre organismes financiers ont été consultés : Crédit Agricole, La Banque Postale, Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne

Après de longues minutes de comparatif et de travail, le conseil municipal a pris la décision de retenir le CREDIT MUTUEL pour l'emprunt long terme au taux de 3,50 % et pour l'emprunt à court terme au taux de 3,20 %.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu l'arrêté de subvention DETR pour les travaux d'aménagement du Bourg. Le montant alloué à la commune est de 69 627 €.

Mme VINCENT et M. ANDRO font le compte-rendu de leur travail sur le cimetière.

Il faudrait récupérer les concessions qui n'ont pas été payées depuis + de 100ans. Environ 17 concessions ont déjà pu être récupérées.

MME VINCENT rappelle que les personnes qui ne sont pas ayant droit, n'ont pas le droit d'entretenir les tombes qui ne leur appartiennent pas, c'est une violation de sépulture.

Mme HOCINE informe que l'inventaire du gîte a été fait et que des améliorations sont encore à apporter. Il faudrait changer les matelas des lits une place qui datent un peu ainsi que du matériel divers (cochonnets, boules de pétanque...)

Mme LAVERT fait le compte-rendu du conseil d'école. L'année scolaire s'est bien déroulée malgré l'absence d'Emeline. Stéphanie s'est fait opérée donc est absente les quinze derniers jours d'école, nous tenons à la remercier d'avoir décalé son opération. Deux maitresses ont été présentes la première semaine en remplacement, et Pascale assure aussi le remplacement.

26 enfants à l'effectif pour l'année 2025/2026.

Mr le Maire informe qu'il est en attente de deux enfants supplémentaires, mais que rien n'est encore sûr pour le moment. L'année prochaine il y aura une nouvelle maitresse à 75% dans un premier temps, elle sera présente 3 jours sur 4 et le 4^{ème} jour il y aura toujours un autre enseignant, mais nous n'avons pas encore d'information. Cette nouvelle maitresse est originaire de la Loire et est partie pendant plusieurs années dans le Cantal. Elle travaille avec la méthode Fresnet avec des classes mutli niveau et est habituée aux écoles rurales.

Des anciens tableaux ardoise qui ne servent plus vont être installés dehors dans la cour pour que les enfants laissent place à leur créativité.

Les enseignantes nous ont informés que le problème des pigeons n'était toujours pas résolu et que les poutres en bois ont besoin d'être traitées.

Le Maire, Christian DUPUIS

La secrétaire, Elodie LAVERT



A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, representing the signature of Elodie Lavert.